



REPUBLIQUE DU BENIN

PRÉFECTURE D'ALLADA

ARRÊTÉ

ANNÉE 2022 N°3 *1104* /DEP-ATL/SG/STCCD/SA

PORTANT APPEL À SIÉGER DE MONSIEUR ENAGNON
ARSÈNE EULOGE YAOVI AU CONSEIL COMMUNAL
D'ABOMEY-CALAVI.

LE PRÉFÊT DU DÉPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- vu** la décision portant Proclamation le 21 avril 2021, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du gouvernement ;
- vu** le décret n°2021-541 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- vu** le décret n°2022-111 du 16 février 2022 portant attributions du préfet, organisation et fonctionnement des départements ;
- vu** le décret n°2021-283 du 02 juin 2021 portant nomination de monsieur Jean-Claude CODJIA en qualité de préfet du département de l'Atlantique ;
- vu** la note de service n°042/MDGL/DC/SGM/DPAF/SRHDS/SA du 11 novembre 2022 chargeant monsieur OROUNLA Sourou Alain, préfet du département du Littoral d'assurer l'intérim de monsieur CODJIA Jean-Claude, préfet du département de l'Atlantique ;
- vu** la lettre n°21/2397/C-AC/C-CAB/SE/SAC/DAM du 03 novembre 2022 relative à la démission du conseiller communal Patrice HOUNSOUEDE et l'appel à siéger de son suppléant Enagnon Arsène Euloge YAOVI, enregistrée au secrétariat de la préfecture d'Allada le 04 novembre 2022, sous le numéro 3793/SA,

ARRÊTE :

Article premier :

Est appelé à exercer le mandat de membre du conseil communal d'Abomey-Calavi, monsieur YAOVI Enagnon Arsène Euloge en remplacement de monsieur HOUNSOU-GUEDE Patrice, démissionnaire.

Article 2 :

Le remplacement de HOUNSOU-GUEDE Patrice, démissionnaire, par son suppléant, monsieur YAOVI Enagnon Arsène Euloge au sein dudit conseil est définitif.

Article 3 :

Le Maire de la commune d'Abomey-Calavi est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

Allada, le

02 DEC. 2022



Alain Sourou OROUNLA

Préfet intérimaire du département de l'Atlantique

AMPLIATIONS :

MDGL (ATCR)	01
SGD.....	01
CHARGÉS DE MISSION.....	02
STCCD	01
MAIRIE D'ABOMEY-CALAVI.....	01
INTÉRESSÉ.....	01
AUTRES PRÉFECTURES	11
ARCHIVES.....	01
CHRONO.....	01
JORB.....	01